

# **Journées d'études**

## **L'accompagnement de la vulnérabilité au grand âge**

*Politiques publiques, configurations d'aide et dynamiques d'échanges*

**Lille, les 2 et 3 mars 2005**

---

### **L'action publique locale en faveur du maintien à domicile des personnes âgées en Midi-Pyrénées : un mirage du «Welfare Mix»?**

Alice Rouyer

Université de Toulouse II Le Mirail – CIRUS-Cieu

L'action publique en faveur du maintien à domicile tend à ériger le «local» en échelle pertinente d'une action multiforme associant aide des proches, aide bénévole, aide professionnelle. Le «local», unité de lieu et référence commune de l'habitant ou des différents opérateurs de l'aide serait le gage d'un patrimoine d'expériences communes, voire d'interconnaissances favorisant la coopération, l'invention et l'adaptation des ressources au besoins des personnes nécessitant un soutien, ainsi que l'implication d'acteurs intervenant dans des champs divers de l'action locale (transport, logement, etc.).

Cette vision idyllique de la prise en charge locale de la vieillesse trouvera sans doute ici ou là son expression. Pour autant, elle se heurte en Midi-Pyrénées à deux handicaps. Le premier est politique. Il concerne les modalités de gestion départementale de la dépendance, qui ne favorisent pas particulièrement - malgré les CLIC- l'émergence d'un tissu local d'opérateurs prêts à collaborer et encore moins un véritable investissement des collectivités territoriales, communales ou intercommunales. Le second est la manière avec laquelle nombre des opérateurs de terrain qui participent à l'accompagnement social du grand âge à domicile, appréhendent leur activité propre et définissent leur mission. Cette dernière répond souvent, par exemple, à des enjeux d'insertion et de création d'emplois de services à domicile. Ces opérateurs aux statuts fort diversifiés travaillent dans un contexte de plus en plus concurrentiel, où le bénéficiaire des prestations sociales associées à l'âge apparaît comme une ressource parmi d'autres. Les référents territoriaux de leur action fluctuent en fonction de leur stratégie d'accès à un marché de l'aide (ou des services), où la demande de services de confort de publics solvables côtoie la prestation relevant du droit social. Ceci ne favorise en rien l'émergence d'un cadre territorial «local» d'action et de collaboration.